

Le programme européen «Lait et Fruits à l'École»



Un atout pour les lycées
d'Occitanie
En savoir plus



Ressources et liens utiles à chaque étape du programme « Lait et Fruits à l'École »

1. La demande d'agrément

- Guide pour la demande d'agrément d'un lycée → [ICI](#)
- Guide pour la demande de référencement d'un fournisseur → [ICI](#)

Les étapes :

- a. Créez votre compte sur le [site de FranceAgriMer](#).
- b. Une fois le compte créé vous recevrez votre numéro de télé-usager par voie postale.
- c. A la réception du courrier, retournez sur votre compte France Agrimer, renseignez le numéro de télé-usager pour activer le compte.
- d. Vérifiez si vos fournisseurs concernés sont déjà référencés [ICI](#). S'ils ne sont pas référencés, ils peuvent faire leur demande de référencement [ICI](#).
- e. Réalisez votre demande d'agrément (retour sous 10 jours en moyenne)

2. La mise en place du programme

Les étapes :

- a. Imprimez et affichez dans l'établissement une [affiche A3](#) sur le programme
- b. Affichez le [logo](#) FranceAgriMer et la mention « Aide UE à destination des écoles » sur le menu
- c. Communiquez le menu aux convives

3. La demande d'aide

- Guide de dépôt de la demande de paiement → [ICI](#)

Les étapes :

- a. Regroupez tous les menus où les logos FranceAgriMer ont été affichés sur la période et déterminez le nombre de distributions, par forfait, effectués sur la période.
- b. Demandez à chaque fournisseur concerné par les distributions, le [récapitulatif](#) conforme de l'ensemble des produits commandés et de le signer. Assurez-vous que l'ensemble des factures soient acquittées.
- c. Remplissez le [formulaire de demande de paiement en ligne](#) à la fin de la période de 4 mois de mise en place du programme.
- d. Les demandes d'aide sont acceptées à partir de 400 € par période. Un simulateur est disponible pour vous aider à calculer votre montant d'aide potentiel [ICI](#).
- e. Avant d'envoyer la demande, prévoir une vérification de cohérence des quantités des récapitulatifs fournisseurs et des quantités demandées dans la subvention.
- f. Réceptionnez le paiement sous 3 mois.